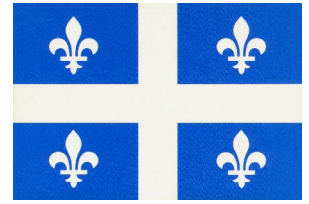


**UN PAYS À FAIRE RÊVER**



---

*Le journal des souverains de coeur*

---

*Décembre 2002*

*Vol. 1 No. 11*

# Souveraineté La Solution inc.

Sommaire	
- Mot du Président	2
- Mot du Président, suite	3
- Histoire vécue	4
- Histoire vécue, suite	5
- Faits divers	6
- Drapeau du Québec	7
- Articles à vendre, ma contribution	8
- Cartes d'affaires	9
- Abonnement, description du Logo	10

## Mot du Président

### Syndrome du conquérant et du conquis

(Qui prend pour son bourreau et défend sa cause)

La conquête de 1760 par les anglais a ouvert un débat perpétuel entre les historiens d'allégeance souverainiste et fédéraliste. En réalité le désaccord entre les historiens pour donner un sens à ce qui est arrivé aux francophones en Amérique du Nord au 18e

siècle serait facile à trancher s'ils tenaient compte de la mentalité médiévale qui était la ligne de conduite à l'époque. Le conquérant dépouille de tous ses biens le conquis, lui enlève toute dignité, le prive de ses droits, etc. En refoulant les francophones sur les terres à titre de colons et en rendant le financement pratiquement impossible à obtenir, si ce n'était que se jeter entre les mains d'un usurier peu scrupuleux. Ces usuriers étaient majoritairement francophones convertis aux conquérants anglophones (syndrome du conquérant et du conquis: qui prend pour son bourreau et défend sa cause).

Comme un esclave noir, dans une ancienne colonie anglaise, qui travaillait dans la maison de son maître, qui disait: c'est incompréhensible les noirs qui travaillent dans les champs et qui revendiquent leur liberté, moi je suis bien. Voir le livre, "Les nègres blancs d'Amérique".

Le pacte qui a été signé au 18e siècle entre les anglais (conquérants) et les français (conquis) de l'époque, qui cause que les historiens ne s'entendent pas qu'ils soient souverainistes ou fédéralistes, n'est pas une alliance.

Pour les souverainistes, c'est un conflit, qui est et qui demeurera temps et aussi longtemps que le Québec n'atteindra pas sa souveraineté.

Les fédéralistes anglais oublient volontairement et les francophones ignorent que lors d'un pacte entre les deux parties inégales, ce n'est pas la satisfaction du supérieur qui permet d'en comprendre le sens de l'histoire, surtout si ce pacte lui confère sa position.

Est-ce d'un commun accord sublime entre les deux peuples que le français fut interdit dans les écoles du Manitoba, comment expliquer que John Diefenbaker premier-ministre, ait autorisé les chèques bilingues, si non par le fait qu'ils étaient jusque là interdits et Pierre Trudeau aurait-il eu à faire adopter une loi sur les langues officielles, si les conquérants (anglais) de l'époque ne faisaient que place pour l'anglais. Les anglais de l'époque du 18e siècle avaient, presque jusqu'au 20e siècle avec le pouvoir colonial, empêcher le financement bancaire des marchands

# Souveraineté La Solution inc.

de langue française en faisant de la sorte politiquement, ils poussaient vers les petits commerce l'idéologie de survivance, une classe d'affaire dynamique, qui ne demandait qu'à se développer et devenir une bourgeoisie comme les autres. En 1900, M. Desjardins a mis sur pied le système des Caisses populaires que nous connaissons aujourd'hui pour contrecarrer les effets pervers de la mentalité médiévale des conquérants.

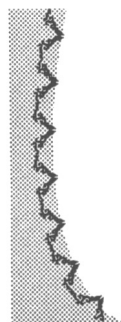
La fameuse fatigue constitutionnelle des canadiens et des québécois n'est qu'un prétexte supplémentaire pour ne pas admettre la réalité. Que les historiens et les francophones fédéralistes réalisent que le problème québécois n'est pas constitutionnel mais qu'il est historique, et que c'est pour cela qu'il ne disparaît et ne disparaîtra pas. Ottawa, la Gazette et le réseau CTV misent d'ailleurs a fond sur le désir de faire avec des immigrants des nouveaux québécois sans histoire, afin de noyer et de désolidariser des québécois historiques.

La phrase de Parizeau, le soir du référendum 1995 sur le vote ethnique et l'argent que le fédéral avait utiliser en sa faveur, était de mise. Comme dit l'adage: une personne qui pense tout haut représente plus d'une personne qui pense tout bas. Dans le contexte présent c'est plusieurs fois 1 million.

Que la propagande anti-québécoise des fanatiques sub-urbains de CFCF, de William Johnston et son livre, de Stéphane Dion qui a le syndrome de conquis et du conquérant (qui prend pour son bourreau et défend sa cause). L'histoire vous pardonne et avec une souveraineté au plus tôt par un vote dans l'Assemblée National, l'histoire vous pardonnera.

On en lira plus dans Larose, Jean, titre: La souveraineté rampante.

André Desnoyers, Président ainsi que tous les administrateurs, vous souhaitent un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année et à l'an prochain.



## Atelier de LaBoisière

Fabrication de meubles de style  
Restauration de meubles anciens  
Création  
Peinture décorative sur bois

PIERRE ET GINETTE  
Ange-Gardien (450) 293-2005



# Souveraineté La Solution inc.

Histoire vécue par les français dans le Bas-Canada (Québec)

## Conseil spécial et union des deux Canadas

Au début de 1838, la toute jeune reine Victoria, *Miss Vic*, ainsi que l'appelaient les patriotes sanctionnait une loi suspendant la constitution et établissant des *dispositions temporaires* pour le gouvernement du Bas-Canada. À cause du soulèvement survenu au cours des mois précédents, il avait été jugé impossible d'administrer la province conformément au contenu de l'Acte de 1791 et urgent de constituer un conseil spécial pour assister le gouverneur dans la conception et l'application de lois et ordonnances visant la paix, le bien-être et le bon gouvernement.

John Colborne, qui avait vaincu les patriotes à Saint-Eustache, devint administrateur du Bas Canada lors du départ de Lord Gosford, et c'est lui qui désigna les membres de ce premier conseil spécial. Il les réunit à Montréal à la mi-avril pour une session qui dura 17 jours et au cours de laquelle on adopta 26 ordonnances dont l'une suspendait l'application de l'*habeas corpus*.

Londres envoya en toute urgence au Canada John George Lambton, premier comte de Durham, en qualité de gouverneur général, afin d'étudier la situation politique et de formuler des recommandations pour une future constitution. À son arrivée, les geôles regorgeaient de prisonniers. Qu'en faire ? Il voulut régler leur sort tout en maniant à la fois la carotte et le bâton.

Durham renvoya le conseil spécial et le remplaça par un autre, composé de cinq personnes toutes anglophones et étrangères au pays empruntées soit à la marine, soit à l'armée, soit son propre entourage ! Le même jour, soit le 2 juin 1838, le nouveau conseil, réuni à Montréal adoptait une ordonnance destinée à « pourvoir la sécurité du Bas-Canada ». Huit prisonniers étaient exilés aux Bermudes, passibles de la peine capitale s'ils rentraient sans l'autorisation du gouverneur. Quatorze autres, contre qui avaient été émis des mandats d'arrestation pour haute trahison, et qui avaient fui à l'étranger, ne pourraient revenir dans la province sans encourir la même sentence, sauf bon plaisir du gouverneur ; parmi eux figuraient naturellement Papineau, O'Callaghan, Duvernay et Cartier (George-Etienne). Amnistie complète était accordée à tous les autres détenus et fugitifs.

Visiblement, Durham s'employait à atténuer la tension générale et à régler un problème complexe par le recours à une certaine clémence. Aussi son attitude fut-elle bien accueillie, même chez certains patriotes.

Au début de novembre, Durham s'embarquait pour Londres dans le but d'y faire rapport de ses observations et de présenter des recommandations. Colborne reprit ses responsabilités d'ad-

ministrateur, reconstitua son conseil spécial et le convoqua à Montréal pour une nouvelle session, qui dura du 9 au 21 novembre, et au cours de laquelle 15 ordonnances furent émises, alors même qu'était réprimée la seconde rébellion qu'animaient les patriotes réfugiés aux États-Unis.

En janvier 1839, Colborne accédait au poste de gouverneur. Le conseil spécial ouvrit une nouvelle session le 14 février, la veille même du jour où 5 patriotes devaient monter à l'échafaud ! Elle dura jusqu'au 13 avril et adopta 67 ordonnances portant sur les sujets les plus divers, depuis la réglementation des auberges jusqu'à la confirmation des titres des sulpiciens en qualité de seigneurs de l'île de Montréal.

Pendant que ce conseil délibérait sur des questions administratives, on se préparait à légiférer à Londres sur le futur statut constitutionnel du Canada, car chacun admettait que l'Acte de 1791 divisant le pays en deux provinces ne pouvait être reconduit.

Nous ne saurions résumer ici les débats qui ponctuèrent l'étude de ce projet de loi présenté le 23 mars 1840 par lord John Russell au parlement de Westminster, et qui décrétait l'union des deux Canadas en une seule province.

Bien que le Bas-Canada comptât 650 000 âmes et le Haut-Canada 450 000, ils avaient le même poids au Parlement : 42 députés chacun. Autre iniquité, les dettes des deux anciennes provinces étaient imputées au Canada-Uni même si celle du Haut-Canada équivalait à plus de 12 fois celle du Bas-Canada ! Le déficit annuel du Haut-Canada était supérieur à ses revenus : il ne pouvait même pas assumer les intérêts de sa dette !

## Réactions

À Londres le gouvernement libéral de Melbourne accepte le projet d'unir les deux Canadas d'autant plus facilement que cette idée avait été presque acceptée avant même la mission de Durham.

# Souveraineté La Solution inc.

On est plus hésitant quant à la responsabilité ministérielle. Russell avance l'idée d'un gouverneur qui jouerait le rôle d'un premier ministre s'entourant de conseillers recrutés dans tous les partis et capables de commander le respect de la Chambre. Avec l'aide de ces conseillers, le gouverneur pourrait faire voter toutes les mesures désirées.

En septembre 1839, Poulett Thomson devient le nouveau gouverneur. Les instructions qu'il reçoit de Russell sont précises : « *L'union des Canadas dépend de l'appui des provinces elles-mêmes, et le plus important de vos devoirs sera d'obtenir leur coopération* ».

Dans le Bas-Canada, on organise tant bien que mal — en l'absence des principaux chefs canadiens-français — une résistance au projet d'union. Le clergé — par la bouche de M<sup>r</sup> Signay et de M<sup>r</sup> Lartigue — s'oppose fermement. Thomson réunit le Conseil spécial constitué jadis par Colborne et fait approuver le projet en novembre 1839.

Dans le Haut-Canada, Thomson rencontre plus de difficultés. Plusieurs exigent une représentation supérieure pour leur province, la généralisation de la tenure en franc et commun socage et la reconnaissance d'une seule langue officielle, l'anglais. Le gouverneur leur rappelle l'énorme dette du Haut-Canada et la solution qu'il offre à leurs problèmes financiers. Il leur démontre que le Bas-Canada est la clé de la prospérité de la vallée du Saint-Laurent, conséquemment du Haut-Canada. Au Conseil législatif, 14 seront favorables à l'union, 8 contre; à l'Assemblée, 47 pour et 6 contre. L'égalité de représentation — alors que certains voulaient la majorité — est votée par 33 contre 20. Enfin, l'Assemblée accepte à l'unanimité de fondre les dettes des deux Canadas. Thomson a donc réussi à faire voter un projet d'union basé sur des principes de *justice égale* envers tous les sujets du roi. Le 10 février 1839, il proroge la Législature du Haut-Canada. Il peut écrire à son supérieur : mission accomplie. En mars, un projet de loi est soumis aux Communes de Londres. Cette fois, la manœuvre va réussir. Le 23 juillet 1840, la reine Victoria sanctionne l'Acte d'Union qui doit entrer en vigueur le 10 février 1841.

Poulett Thomson a bien travaillé; il a bien mérité d'être élevé à la pairie. Dorénavant, il sera lord Sydenham.

Ils ont développé les ressources du pays; ils ont construit ou amélioré les moyens de communication; ils ont créé le commerce intérieur et extérieur.

Tout le commerce en gros et une grande partie du commerce de détail de la Province, ainsi que les fermes les plus profitables et les plus florissantes, sont maintenant dans les mains de cette minorité numérique de la population. [...]

La grande masse de la population ouvrière est française et à l'emploi des capitalistes anglais. [...]

Les deux races, ainsi distinctes, ont été amenées à former la même société dans des circonstances qui inévitablement faisaient de leurs contacts une occasion d'affrontement.

La différence de langue d'abord les tenait séparés.

Ce n'est nulle part une vertu de la race anglaise de tolérer toutes manières, coutumes ou lois qui lui apparaissent étrangères; accoutumés à se former une haute opinion de leur propre supériorité, les Anglais ne prennent pas la peine de cacher aux autres leur mépris et leur aversion pour leurs usages.

Ils ont trouvé chez les Canadiens français une somme égale de fierté nationale; fierté ombrageuse mais inactive qui porte ce peuple non pas à s'offenser des insultes, mais plutôt à se garder à l'écart de ceux qui voudraient le tenir dans l'abaissement.

Les Français ne pouvaient que reconnaître la supériorité de l'esprit d'entreprise des Anglais; ils ne pouvaient ignorer les succès remportés par les Anglais dans toutes les entreprises qu'ils touchaient ni la constante supériorité qu'ils acquéraient.

Ils regardèrent leurs rivaux avec alarme, jalousie et enfin avec haine. Les Anglais le leur rendirent par une morgue qui bientôt aussi revêtit la même forme de haine.

Les Français se plaignaient de l'arrogance et de l'injustice des Anglais; les Anglais reprochaient aux Français les vices d'un peuple faible et conquis et les accusaient de bassesse et de perfidie.

# Souveraineté La Solution inc.

## Faits divers

1842: Montréal ville adopte la formule de l'emprunt sur obligations dans le but d'améliorer la qualité de ses services, ceci dans le cadre du bicentenaire de la fondation et pour parer à l'union des deux Canada, Bas et le Haut (18-02-1841 par Edward Poulett Thompson) voir histoire vécue.

1842: Montréal ville pour sa nouvelle initiative de financement, frappa la porte de la Banque de Montréal, mais en vain. Elle n'avait pourtant besoin que de 2000 lbs (\$8000.00). C'est alors qu'elle se tourna pour la première fois vers la formule de l'emprunt sur obligations.

1842: Pour coïncider avec le bicentenaire de Montréal, grâce Mgr Ignace Bourget, les Jésuites seront de retour au moyen de missionnaires résidants. Ils étaient à la vie religieuse de Ville-Marie dès sa fondation.

Le 31 mai 1842, Montréal accueille 9 Jésuites dirigés par un supérieur le père Chazelle.

En 1848, fondation du Collège Ste-Marie par les Jésuites

En 1841, lord Durand écrivait: la politique à suivre avec les canadiens français s'établit selon les étapes suivantes:

Les mettre en minorité, c'est-à-dire les subordonner politiquement, leurs laisser cependant leur **lois**, leur **langue**, leur **religion**, leur accorder même une juste représentation jusqu'à ce qu'ils se fondent dans un grand tout anglais. Voir mot du président.

### Commentaire

Si ça n'aurait pas été de la religion, nous ne serions pas ce que nous sommes aujourd'hui, 7 millions d'habitants au Québec. Au contraire nous serions sombré dans un grand tout anglais, et les voeux de lord Durand auraient été exhaussés: voir histoire vécue, ces lois furent abolies dans les années 1800.

En 1763, signé par le gouverneur Vaudreuil, l'acte qui cédait la Nouvelle-France à l'Angleterre et devenait colonie anglaise avec tous leurs droits et privilèges.

En 1763, une loi démographique après la passation du pouvoir qui fut aboli après la deuxième Guerre mondiale fin 1945. La loi stipulait: personne n'a le droit d'immigrer en provenance de colonies françaises dans la nouvelle colonie anglaise.

# Souveraineté La Solution inc.

## **DRAPEAU DU QUÉBEC**

### **Identifier la source juridictionnelle du service rendu au citoyen**

Le décret 9999-2002 oblige les institutions publiques québécoises à déployer le drapeau du Québec.

Le 4 juillet 2002 marquait l'entrée en vigueur du Règlement sur le drapeau du Québec. Si, depuis 1967, les ministères et organismes du gouvernement ainsi que les écoles primaires et secondaires étaient assujettis par décret à l'obligation d'arborer le drapeau du Québec, bon nombre d'autres entités publiques devront dorénavant déployer ce drapeau.

Tout comme les institutions publiques fédérales (bureaux de postes, des douanes, ministères, etc.) n'utilisent que le drapeau du Canada pour identifier leur origine juridictionnelle, il y a lieu de souhaiter que les institutions publiques québécoises n'utilisent à leur tour que le drapeau du Québec pour identifier leur source juridictionnelle. Le règlement oblige aussi les institutions publiques québécoises qui ont développé leur propre bannière à arborer le drapeau du Québec et à lui accorder la place d'honneur.

L'application du règlement vise à faire mieux visualiser par les citoyens la source juridictionnelle des services qui leur sont rendus.

Règlement sur le drapeau du Québec.

[Http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/reglement\\_drapeau\\_quebec.pdf](http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/reglement_drapeau_quebec.pdf)



### **Avis**

Un drapeau du Québec arboré avec fierté à l'extérieur de votre résidence serait de mise en guise de remerciement à tous les citoyens du Québec qui ont contribué par leurs taxes à toutes les formes de subventions, exemple: rénovation de logement ou de maison à des fins familiales, vente de terrains à \$1.00 pour des compagnies, pourcentage de salaire payé, etc.



Pour nous permettre de poursuivre nos tâches d'organisation d'un mouvement souverainiste, d'échanges, etc., nous avons besoin de votre appui.

Sans le soutien de nos membres et sympathisants sur le plan financier, nous ne pourrions assurer la publication du bulletin, ni toutes les autres tâches et activités qui demandent un travail quasi permanent.

Des façons de contribuer à notre projet de souveraineté, peuvent être selon votre choix: achat de matériel divers, parution de cartes d'affaire, abonnement, adhésion, ou financement.

# Souveraineté La Solution inc.

## ARTICLES À VENDRE

Drapeaux du Québec, incluant patriotes et personnalisés  
(de table en nylon avec base) (en plastique et en tyvec)  
(balcon à oeillets)

Autocollants et écussons du Québec

Autres drapeaux (en nylon)

### ACCESSOIRES POUR DRAPEAUX

Hampes intérieures

Mât extérieur en métal

Supports muraux

Bases

Autres accessoires pour drapeaux

### PAVOISEMENT FÊTE NATIONALE

Plastique imprimé en rouleau

Banderoles

Papiers crêpés (1.25" x 500') (5 cm x 151.5 m)

Fleurs de lys en caroplast

### ANIMATION

Ballons 12" (30 cm) (sac de 100)

Colliers lumineux (boîte de 50)

Divers

### ACCESSOIRES PERSONNELS

Épinglettes, gilets, manteaux, parapluies, etc.



---

## Ma contribution

Nom, prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_

Autres: \_\_\_\_\_

distribution des documents

faire des lettres aux médias

faire des téléphones

envoyer des lettres aux médias

terrain pour pancartes

entreposage de documents

livraison

recrutement, ramasser des dons et renouvellement

biens

entreposage de biens

# Souveraineté La Solution inc.



## Spécialité Pictogrammes

Objets personnalisés pour tout événement:

Anniversaire de naissance, Mariage,  
Réunion, Retrouvailles, Baptême,  
Graduation, Cartes, Articles de Célébration

**Pour toutes situations:**

Au travail, à la maison, aux endroits publics,  
caractères - images accessibles à tous

## Claude Bachand

Député de la circonscription fédérale de Saint-Jean  
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de Défense nationale  
Président du caucus du Bloc Québécois



### Bureau de circonscription

315, rue MacDonald, bureau 117  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J3B 8J3

Téléphone : (450) 357-9100  
Télécopieur : (450) 357-9109  
claudbachand@videotron.ca

ADESN

C.P. 313, Cowansville, Québec  
J2K 3S7

☎ 450-293-3562

Téléavertisseur: 450-360-5676

André Desnoyers: représentant

Un don de \$10.00 et plus, vous  
donne le droit de faire paraître  
votre carte d'affaires dans ce  
journal, à raison d'une parution  
par tranche de \$10.00.



## Pauline Picard

Députée de Drummond

451, Édifice de l'ouest  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Téléphone : (613) 947-4550  
Télécopieur : (613) 947-4551  
Courriel : picarp@parl.gc.ca

557, rue St-Jean  
Drummondville (Québec)  
J2B 5L9  
Téléphone : (819) 477-3611  
Télécopieur : (819) 477-7116  
Courriel : pauline.picard@dr.cgocable.ca



# Souveraineté La Solution inc.

## DESCRIPTION DU LOGO DE LA COMPAGNIE SOVERAINETÉ LA SOLUTION INC..

Identification du peuple québécois



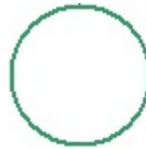
Flèche qui indique l'endroit sur le continent où le peuple québécois existe



Pictogramme des continents et de la calotte polaire



Pictogramme de la terre



Les deux mains représentent l'Organisation des Nations-Unies qui représente plus de 189 pays pour nous protéger



Le vert signifie l'environnement partenaire égal avec tous les projets des humains.

### ABONNEMENT ET SOUTIEN

Je veux m'abonner au journal des souverainistes de coeur.

- un abonnement au journal pour un an: \$30.00
- un abonnement au journal pour un an (étudiant et gens à faible revenu): \$25.00
- un abonnement au journal pour un an et carte de membre: \$40.00
- un abonnement au journal pour un an et carte de membre (étudiant): \$30.00
- carte de membre: \$10.00
- carte de membre (étudiant): \$ 5.00
- don de soutien: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_  sexe: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Profession: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Libellez votre chèque ou mandat-poste au nom de la compagnie **Souveraineté La Solution inc.**, les chèques au nom de compagnies ou d'organismes sont les bienvenus; veuillez retourner ce coupon à l'adresse suivante:

Souveraineté La Solution inc.,  
C.P. 313,  
Cowansville, Québec J2K 3S7